



**Abeille - Section cyclotourisme**  
**Bulletin d'inscription**



**Fin d'année 2023**

<https://www.abeille-cyclotourisme.fr/>

Entre le 1er septembre et le 30 novembre, la Fédération Française de cyclotourisme ("FFvelo") offre aux nouveaux adhérents la possibilité de prendre une licence dite "fin de saison ou 16 mois". Cette licence est valable pour les 4 derniers mois de l'année en cours et les 12 mois de l'année suivante. Toutefois, il faudra la renouveler gratuitement à l'ouverture de la nouvelle saison. Attention ! les limites de garanties peuvent être différentes l'année prochaine de ce qu'elles sont cette année.

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	Discipline		Formule	VAE
				Route	VTT		

Nom de naissance	Prénoms de naissance	D2partement de naissance	Commune de naissance	Membre du bureau
------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	------------------

Adresse postale	Adresses e-mail	Téléphone		
		Domicile	Portable	Autre

Catégories	Cotisations		Revue	Assurance			Récapitulatifs			Montants Choisis
	Abeille	FFvelo		Formule	Formule	Formule	Formule	Formule	Formule	
			FFvelo	"MB"	"PB"	"GB"	"MB"	"PB"	"GB"	
Adultes	29,50 €	29,50 €	↓	20,00 €	22,00 €	72,00 €	79,00 €	81,00 €	131,00 €	
2° adulte (famille)	23,00 €	14,00 €	↓	20,00 €	22,00 €	72,00 €	57,00 €	59,00 €	109,00 €	
Jeunes 18 à 25 ans (fam)	7,50 €	13,00 €	↓	20,00 €	22,00 €	72,00 €	40,50 €	42,50 €	92,50 €	
Jeunes de 7 à 18 ans (fam.)	7,50 €	7,50 €	↓	10,00 €	11,00 €	61,00 €	25,00 €	26,00 €	76,00 €	
Enfants de 6 ans et moins	- €	- €	↓	- €	- €	50,00 €	- €	- €	50,00 €	
Revue FFCT	(choisi par défaut)			(Nouveaux licenciés FFvelo: 23€ la première année)						- €
<b>Total cotisations</b>										- €

Conformément à la loi, nous attirons votre attention sur l'intérêt de souscrire les garanties suffisantes pour protéger votre intégrité physique. La formule "Mini-Braquet" ne garantit pas les accidents corporels. Seules les formules "Petit braquet" et "Grand Braquet" comportent des garanties "Accidents corporels" et "Assistance et dommages aux biens".

- Pour les limites de garanties des 3 formules d'assurance proposées, se reporter au résumé de la "Notice d'information". Sa partie nommée "Déclaration du licencié" est à joindre au bulletin d'inscription avec le chèque correspondant.
- Pour chaque adhérent, sélectionner dans la colonne "Montants choisis" le montant correspondant au total en fonction de sa catégorie, de la formule d'assurance et de l'option choisie (Revue FFvelo, adhésion FFCC).

**En adhérent au club de l'Abeille section cyclotourisme**

Je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la route.

Droit à l'image      Oui X      Non

J'autorise la communication de mes coordonnées aux adhérents du club.

Je fournis un certificat médical de moins de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition); donne ci-dessous le nom du médecin signataire:

Ou, au cas où j'aurais fourni un certificat en 2019 ou après,

J'atteste sur l'honneur avoir renseigné l'auto-questionnaire de santé (QS-Sport Cerfa N°15699\*01) qui m'a été remis par mon club sur son site

internet. J'atteste en outre sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques de l'auto-questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive (si plusieurs personnes, joindre les attestations individuelles).

Fait le:

Signature obligatoire:

**Bulletin à remettre signé en réunion**

ou à adresser, avec la fiche d'assurance et les attestations individuelles, signés, à :

Michel Bardin, chez Jocelyne Voyeux, 50 rue des Hauts Fresnays, 92500 Rueil-Malmaison  
accompagné d'un chèque à l'ordre de : Abeille de Rueil - Section Cyclotourisme